



## **PROCEDURE D'ADMISSION**

### **Ecole maternelle Saint Jacques et élémentaire Buffon – écoles de l'Education Nationale en partenariat avec l'INJS de Paris**

1. Le dossier de demande d'admission à l'école maternelle ou élémentaire, rempli par la famille et accompagné des documents demandés, est à déposer ou envoyer au **secrétariat des élèves**.

Il est indispensable, avant d'effectuer toute demande, que le jeune ait un **lieu de résidence en France métropolitaine**, qu'il soit **affilié à la Sécurité Sociale** (sur le numéro du représentant légal si l'élève est mineur) et qu'il soit **pris en charge par la MDPH** de son département de résidence.

2. Après examen du dossier complet, un stage et un ensemble d'entretiens sont proposés au jeune et à sa famille, afin d'avoir des éléments supplémentaires pour prendre une décision d'admission

### **Déroulement du stage d'admission**

#### **Pour une entrée à l'école maternelle : 1 matinée de stage en classe + un ensemble de rendez-vous avec les professionnels**

- Les parents accompagnent l'enfant à l'école maternelle Saint Jacques (242 rue Saint Jacques 75005 Paris), où ils sont reçus par l'enseignante spécialisée en fonction de l'horaire communiqué. L'enfant passe ensuite la matinée en classe jusqu'à 11h30.
- Les parents et l'enfant rencontrent les professionnels des différents services de l'INJS (rendez-vous avant, pendant ou après le stage, selon le planning envoyé).

#### **Pour une entrée à l'école élémentaire : 1 journée de stage en classe + un ensemble de rendez-vous avec les professionnels**

- Les parents accompagnent l'enfant à l'école élémentaire Buffon (21 rue Buffon 75005 Paris) où ils sont reçus par l'enseignante spécialisée. L'enfant passe ensuite la journée en classe jusqu'à 16h30.
- Les parents et l'enfant rencontrent les professionnels des différents services de l'INJS (rendez-vous avant, pendant ou après le stage, selon le planning envoyé).

3. A l'issue de ce stage, une **commission d'admission** se réunit pour examiner les avis de tous les professionnels et proposer la meilleure orientation possible.

4. Un courrier notifiant la décision de la commission est envoyé à la famille, qui doit confirmer son choix.



**Date limite dépôt de dossier : 5 avril 2024**

#### **Pour toute information complémentaire concernant les admissions**

**Secrétariat des élèves Mesdames DUCROQUET / LUCCHINI**

☎ 01.53.73.14.36 / 15 / 33 ✉ [secretel2@injs-paris.fr](mailto:secretel2@injs-paris.fr)

#### **Pour toute information concernant le dossier MDPH**

**Secrétariat médical Madame CHENEVOT**

☎ 01.53.73.14.44 ✉ [medical@injs-paris.fr](mailto:medical@injs-paris.fr)